

Droit positif et droit objectif

Par **hexagone33**, le 14/12/2014 à 21:12

bonsoir,

quelle différence entre droit positif et droit objectif ?

J'ai du mal. Aidez-moi

Par **Thelara**, le 14/12/2014 à 22:34

Droit objectif c'est ce que la règle applique à tout le monde. Il n'y a pas un titulaire qui décide d'exercer ou pas exercer le droit donc c'est obligatoire et sévèrement sanctionné.

Droit positif c'est la tradition civiliste, les règles sont écrites d'ailleurs ces règles viennent des organes capables de légiférer. C'est aussi le droit de Kelsen, chaque norme doit conformer à la norme supérieure.

Par **hexagone33**, le 14/12/2014 à 22:43

Le droit objectif n'est-il pas aussi l'ensemble des règles écrites par des organismes capables de légiférer ?

je ne vois toujours pas de différence.